

SÉANCE EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 Mai 2014

Convocations envoyées le sept Mai deux mil quatorze.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance exceptionnelle le quinze Mai deux mil quatorze sous la présidence de Marcel CHASTANG, Maire.

Étaient présents :

Messieurs : BAUDON Jean-Bernard
BIRAUD Sébastien
CHASTANG Marcel
DELLA-POLLA David
GARNIER Bernard
GOULT Michel
PHILIPPOT Daniel
PHILIPPOT Jean-Noël
RENAULT Philippe
SALOMON Grégory
VIRELY Jean-Marie.

Mesdames : MUCHERL Monique
PINTER Marie-Thérèse.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Monsieur de GUITAUT Hugues, Madame VERRIER Marie-Luce.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur BIRAUD Sébastien.

Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance à 20 h 00.
- Donne lecture du PV de la séance du 02 Mai 2014.
Pas d'observations. Adopté à l'unanimité.
- Rappelle le devoir de réserve sur la "confidentialité" des réunions de Conseil Municipal.

14 Juillet :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Thérèse PINTER, Présidente de la Commission des fêtes, communique les explications du déroulement du 14 Juillet 2014.

Déroulement de la journée :

À 12 h 30 : apéritif – buffet (sur les promenades en fonction des conditions météorologiques).

À 16 h 00 : jeux à la piscine, 18 h 00 jeux au complexe sportif.

Ensuite : barbecue et buffet (payant) suivi d'un bal populaire, orchestre Daniel POMMEREAU : ouvert à tous.

Terrasse de Monsieur SIMONNEAU :

Demande pour 4 tables et parasols pour les jours ensoleillés.

Le Conseil Municipal demande un justificatif écrit : dimensions des tables, ainsi que les matériaux utilisés (teck), ainsi que des parasols sans publicité, surface au sol utilisée, nettoyage à la charge du demandeur.

Ordre du jour

N° 2014-070 – Délégations aux Adjointes :

Monsieur le Maire fait état de divers courriers de la Sous-Préfecture qui exige des spécifications pour les délégations aux Adjointes.

Monsieur le Maire donne lecture du code général des collectivités territoriales :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05/04/2014, fixant à 4 le nombre des adjoints au maire,

Vu la délibération du 05/04/2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire au terme de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales un certain nombre de ses compétences,

*Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 05/04/2014 constatant l'élection et l'installation de Monsieur **BAUDON Jean-Bernard** en qualité de Premier Adjoint au Maire,*

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Monsieur **BAUDON Jean-Bernard**, Premier Adjoint au Maire, un certain nombre d'attributions,

Monsieur **BAUDON Jean-Bernard**, Premier Adjoint au Maire, assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions suivantes :

- *Délégation de signatures sur les finances, en l'absence et en cas d'empêchement du Maire, à l'exception des emprunts, lignes de Trésorerie.*
- *Délégation du lien social en liaison avec le C.C.A.S.*
- *Délégation avec OPAH – ORVITIS.*
- *Prise en charge de l'activité piscine "Savoir nager".*
- *Gestion du personnel temporaire de la piscine.*
- *Commission d'appels d'offres, ouverture des plis : examen des candidatures et offres, vérification et respect du cahier des charges et du dossier technique, choix des titulaires.*
- *Président de la Commission des permis de construire.*
- *Référent édition du bulletin municipal.*
- *Conduite du camion communal en l'absence du 2^{ème} Adjoint.*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05/04/2014, fixant à 4 le nombre des adjoints au maire,

Vu la délibération du 05/04/2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire au terme de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales un certain nombre de ses compétences,

*Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 05/04/2014 constatant l'élection et l'installation de Monsieur **GOULT Michel** en qualité de Deuxième Adjoint au Maire,*

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Monsieur **GOULT Michel**, Deuxième Adjoint au Maire, un certain nombre d'attributions,

Monsieur **GOULT Michel**, Deuxième Adjoint au Maire, assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions suivantes :

- *Gestion du complexe sportif (courts de tennis, terrain de pétanque, jardin d'enfants).*
- *Assistance de maîtrise d'ouvrage pour la restauration du patrimoine communal.*
- *Gestion de l'urbanisme.*
- *Représentativité aux Conseils d'école.*
- *Gestion des rythmes scolaires.*
- *Conduite du camion communal.*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05/04/2014, fixant à 4 le nombre des adjoints au maire,

Vu la délibération du 05/04/2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire au terme de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales un certain nombre de ses compétences,

*Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 05/04/2014 constatant l'élection et l'installation de Monsieur **PHILIPPOT Jean-Noël** en qualité de Troisième Adjoint au Maire,*

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Monsieur **PHILIPPOT Jean-Noël**, Troisième Adjoint au Maire, un certain nombre d'attributions,

Monsieur **PHILIPPOT Jean-Noël**, Troisième Adjoint au Maire, assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions suivantes :

- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la voirie, lancement de la consultation, suivi des dossiers.
- Gestion du cimetière sur informatique, recensement des lieux, enquête auprès des familles.
- Gestion de l'Espace Rencontres et Loisirs.
- Assistance au maître d'ouvrage pour les économies d'énergies, chauffage granulés bois.
- Liaison avec le SIAEPA.
- Chargé des Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) – Déclarations de travaux (DT).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05/04/2014, fixant à 4 le nombre des adjoints au maire,

Vu la délibération du 05/04/2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire au terme de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales un certain nombre de ses compétences,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 05/04/2014 constatant l'élection et l'installation de Madame MUCHERL Monique en qualité de Quatrième Adjointe au Maire,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Madame **MUCHERL Monique**, Quatrième Adjointe au Maire, un certain nombre d'attributions,

Madame **MUCHERL Monique**, Quatrième Adjointe au Maire, assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions suivantes :

- Délégation d'assistance et d'accueil aux heures d'ouverture de la Mairie.
- Assistance au secrétariat (cartes d'identité et autres pièces administratives).
- Assistance au Maire dans les cérémonies nationales et patriotiques.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2014-071 – Désignation des délégués au SICECO :

Sont proposés :

Titulaire : CHASTANG Marcel.

Suppléant : PHILIPPOT Jean-Noël.

Vote : Pour à l'unanimité.

Annule et remplace délibération n° 2014-044-9.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2014-072 – Désignation des délégués au SIAEPA :

2 délégués titulaires, pas de suppléant.

Sont proposés :

CHASTANG Marcel.

GOULT Michel.

Vote : Pour à l'unanimité.

Annule et remplace délibération n° 2014-044-8.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2014-073 – Désignation des délégués au Syndicat du bassin du Serein :

Sont proposés :

Titulaire : Monsieur CHASTANG Marcel.

Suppléant : Monsieur PHILIPPOT Daniel.

Vote : Pour à l'unanimité.

Annule et remplace délibération n° 2014-044-10.

Déposé en Sous-Préfecture

2^{ème} partie du Chemin de la Fontaine :

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le mardi 13 Mai 2014 à 16h00.

4 entreprises ont répondu :

- Ets RENEVIER : 83.385 € HT soit 100.062,00 € TTC.
- Ets ROSA : 77.114,75 € HT soit 92.537,70 € TTC.
- ETS ROUGEOT : 73.573,00 € HT soit 88.287,60 € TTC.
- Ets SNEL : 80.446,00 € HT soit 96.535,20 € TTC.

Après débat : Monsieur Jean-Marie VIRELY demande un complément d'information sur l'écart entre les 2 tarifs présentés : montant maxi et mini.

La délibération sera prise au prochain Conseil.

N° 2014-074 – Agent d'entretien à l'ERL :

Suite à la démission de Mesdames Aurore BLONDELLE et Laura MUCHERL, après analyse, la Commission ERL a retenu Madame Camille CUREAU : création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe NT à l'ERL, 3 heures hebdomadaires soit 13h/mois à partir du 16/06/2014, IM 309.

Suppression des 2 postes d'Aurore BLONDELLE et Laura MUCHERL :

- Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe NT à 1,38 heure hebdomadaire.
- Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe NT à 2,13 heures hebdomadaires (avec vestiaires sportifs).

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

Informations :

⇒ Commission Piscine :

Analyse des candidatures le dimanche 25 Mai 2014 à partir de 9h00.

Monsieur Eric BENOIST a donné son accord pour assurer l'entretien de la piscine.

Il convient de retenir 1 poste pour la caisse de la piscine et un poste pour les espaces verts.

⇒ Rythmes scolaires :

Explication de Monsieur le Maire sur l'état d'avancement de ce dossier : toujours au stade administratif (l'État, la Communauté de Communes et par voie de conséquence la commune).

Être vigilant, faire très attention aux éléments électoraux autour de ce sujet.

Une réunion Toutry, Genay, Epoisses, Vic de Chassenay serait peut-être souhaitable.

⇒ Pour les transports scolaires gérés par le Conseil Général (rien ne change sur le secteur Epoisses – Semur).

⇒ Nous avons en Mairie des demandes d'intervenants.

⇒ Information sur les couvertures du mur du cimetière. Document photo : Jean-Noël PHILIPPOT.

Le Conseil exige certaines modifications dimensionnelles, également des descriptifs sur les constituants minéraux de ces éléments, ainsi que les possibilités de protection contre les attaques externes.

⇒ Chaque élu reçoit une invitation pour la fête du vin à LORZWEILER (30^{ème} anniversaire du Jumelage), les 4 – 5 et 6 Juillet, transport individuel.

Questions diverses :

⇒ Monsieur Philippe RENAUD souhaite un possible échange de place pour les élections européennes, échange avec Monsieur Michel GOULT.

⇒ Monsieur Jean-Marie VIRELY demande des informations sur les fonctions des commissions. Également sur les Présidents desdites commissions. La demande est immédiatement exaucée.

⇒ Prévoir une réunion de la Commission embellissement, fleurissement.

⇒ Prévoir une réunion Maison de santé.

⇒ Débat sur le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique – SIVU.

⇒ Monsieur Grégory SALOMON soulève le problème du curage de la mare des Éperons. Après justificatifs, Monsieur le Maire, en accord avec le Conseil, confie à Monsieur SALOMON la gestion de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22 h 30.

Les Conseillers,

Le Maire,
CHASTANG Marcel